

Période allant du 1^{er} avril au 30 septembre

Catégorie d'Hébergement	Tarif EPCI	Taxe additionnelle	TOTAL Tarif appliqué
Palace et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,00€	0,20€	2,20€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,10€	0,10€	1,20€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,91€	0,09€	1,00€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,82€	0,08€	0,90€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,73€	0,07€	0,80€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,64€	0,06€	0,70€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,50€	0,05€	0,55€
Terrains de campings et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,32€	0,03€	0,35€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 1 et 2 étoiles, ports de plaisance et tout autre terrain d'hébergement en plein air de caractéristiques équivalentes,	0,20€	0,02€	0,22€

Les exonérations portent sur :

- Les mineurs
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employé sur le territoire
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Période allant du 1^{er} juillet au 15 septembre

Catégorie d'Hébergement	Tarif EPCI	Abattement
Meublé de tourisme 5 étoiles,	1,10€	50%
Meublé de tourisme 4 étoiles,	0,91€	
Meublé de tourisme 3 étoiles,	0,82€	
Meublé de tourisme 2 étoiles,	0,73€	
Meublé de tourisme 1 étoile,	0,64€	
Meublés de tourisme, et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,50€	

Calcul : (Capacité d'accueil x 77 nuitées x tarif EPCI) – Abattement = Montant de taxe de séjour dû

A ce montant s'applique également la taxe additionnelle du département de 10%

Les exonérations portent sur :

- Les mineurs
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employé sur le territoire
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire